



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
~~~~~  
**de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND**  
~~~~~  
Séance du 5 septembre 2022
~~~~~

*Date de convocation :* **30 AOUT 2022** *Date d'affichage :*

*Réception en Sous-Préfecture :*

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, LUY Jean-Claude, SCHIERZ Richemène, ROPHILLE Pascal, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, LETESSIER Alain, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, NUELLEC-HUDRY Edwige, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, MANIGAUT Monique, CHAVANNE Clélia, MARCAIS Pierre-Antoine

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CAVAZZA Paola (pouvoir à JOLY Laurent), ALIX Juliette (pouvoir à NUELLEC-HUDRY Edwige), CALLAY Christophe (pouvoir à SCHIERZ Richemène), CHEVALLEY Jean-Marc (pouvoir à DE CHIARA Daniel)

**ABSENTS :** PERILLON Marcel (excusé), PAULMIER Léa, DARDILHAC Chahinez, FERNEX Coralie (excusée)

Richemène SCHIERZ a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, secrétaire du Maire.

~~~~~  
Délibération n°2022-087

Objet : SUBVENTIONS – Subvention exceptionnelle à l'Association des Tennis Municipaux de Ville-La-Grand pour déplacement St-MALO

L'équipe féminine des Raquettes FFT est qualifiée pour la finale nationale qui aura lieu à St-Malo du 23 au 25 septembre 2022.

Madame la Maire propose l'attribution d'une subvention de 800€ à l'association des Tennis Municipaux correspondant à une participation financière aux frais de déplacement, afin de favoriser un moyen de transport plus respectueux de l'environnement.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 24 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE;**

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800,00 € à l'association des Tennis Municipaux de Ville-La-Grand.

INSCRIT la dépense au chapitre 65 du budget général 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

La Maire,
Nadine JACQUIER

